COMMUNE DE TORCIEU

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Organisme acheteur :
Commune de TORCIEU
19 Grande Rue
01230 TORCIEU
Tél. : 04.74.36.38.14
Mail : commune.torcieu@orange.fr
Objet du marché : Création d'une salle de classe à l'école communale
Type de marché : Travaux
Lieu d'exécution : TORCIEU
Procédure : Procédure adaptée (Article 27 du décret 2016-360 du 25/03/2016). L'avis implique un marché public.
Lots séparés :
- Lot N°01 Démolition - Gros-Oeuvre,
- Lot N°02 Menuiseries intérieures - Métallerie,
- Lot N°03 Plâtrerie - Peinture - Plafonds,
- Lot N°04 Revêtements de sols souples - Faïences,
- Lot N°05 Electricité courants faibles,
- Lot N°06 Chauffage - Ventilation - Plomberie – Sanitaire.

Délais d'exécution : Le délai d'exécution est fixé à 4 mois dont 1 de préparation, hors congés payés et intempéries.
Date prévisionnelle de début des travaux : Février 2020. Les travaux de climatisation seront réalisés pendant les vacances de Pâques.
Retrait du dossier : Dossier à retirer / remettre sur la plate-forme : https://marchespublics.ain.fr
Langue de rédaction des offres : Français
Date limite de réception des offres : Vendredi 06/12/2019 à 17h
Délai de validité des offres : 90 jours
Modalité de paiement : 30 jours
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Articles 51 et suivants du décret 2016-360 du 25/03/2016
Critères d'attribution : Article 62 du décret n°2016-360 du 25/03/2016 :
- Valeur technique de l'offre (sur mémoire technique demandé dans le Règlement de Consultation) : 40 %
- Prix des prestations : 60 %.

Renseignements et modalités :
- ARCHITECTE :
ESPACE PROJET ARCHITECTURE
Tél. : 04.74.35.04.72
Mail : espace.projet.archi@wanadoo.fr
- ECONOMISTE : COSINUS
Tél. : 04.74.34.67.44
Mail : cosinus@cosinus.fr
- BE FLUIDES : ENERPOL
Tél. : 04.74.34.67.44
Mail : enerpol@enerpol.fr
- BE STRUCTURES : BETEC STRUCTURES
Tél. : 04.74.50.80.29
Mail : betec.structures@gmail.com
Procédure de recours : Tribunal Administratif de LYON
Date d'envoi de l'avis à la publication : Mardi 12/11/2019

1919356

COMMUNE D'OYONNAX

AVIS D'ATTRIBUTION

Organisme acheteur :
Mairie d'OYONNAX
M. Le Maire Michel PERRAUD
126 Rue Anatole France
BP 817 - 01100 OYONNAX
Tél : 04.74.77.00.06 - Fax : 04.74.77.18.60
Mail : correspondre@aws-france.com
Web : www.oyonnax.fr
Parution de l'avis d'appel à la concurrence : Le 13/09/2019
Objet du marché : Démolition croix rouge et création d'un parking Rue Guynemer
Référence acheteur : 1909DECR/BO
Nature du marché : Travaux
Type de procédure : procédure adaptée
Classification CPV : Principale : 45111100 - Travaux de démolition
Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal administratif de LYON
184 Rue Dugueslin
69433 LYON CEDEX 03
Tél : 04.78.14.10.10 - Fax : 04.78.14.10.65
Mail : greffe.ta-lyon@juradm.fr
Entreprises attributaires :
- LOT N° 1 - Désamiantage
FONTENAT SOLUTIONS ENVIRONNEMENT, 1 Rue Largillière, 01000 BOURG-EN-BRESSE
Date d'attribution : 17/10/19
Marché n° : 1949TL01
Nombre d'offres reçues : 5
Montant du marché en HT : 37.553,80 €
- LOT N° 2 - Démolition et VRD
SOCATRA TP, 26 Avenue de Verdun, 01640 JUJURIEUX
Date d'attribution : 18/10/19
Nombre d'offres reçues : 3
Montant du marché en HT : 86.893,00 €
Date d'envoi de l'avis d'appel à la publication : Le 07/11/2019
Avis intégral :
http://agysoft.marches-publics.info/

1919244

COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Organisme acheteur :
Commune de SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS
1 Route de Lyon
01800 SAINT-MAURICE-DE-GOURDANS
Tél. : 04.74.61.80.02
Pouvoir adjudicateur : M. Le Maire Fabrice VENET
Objet du marché : Travaux de renforcement de colonne d'adduction d'eau potable en fonte Ø 100 mm
Date prévisionnelle de commencement des prestations : Début 2020
Critères de sélection des candidatures : Selon l'article L. 2142-1 du Code de la Commande Publique. Garanties et capacités techniques et financières, capacités professionnelles.
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Celles prévues aux articles R.2142-3 et -4, et R.2143-3 et -4 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique (voir détails au Règlement de la Consultation)
Qualifications ou preuves équivalentes : FNTP 2321 « Travaux de terrassements courants en milieu urbain ».
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le Règlement de la Consultation, à savoir :
- Prix des prestations : 40 %
- Valeur technique : 50 %
- Délai : 10 % (voir détails au Règlement de la Consultation)

Type de procédure : Procédure adaptée (articles L. 2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique)
Date limite de réception des offres : 09/12/2019, à 12h, terme de rigueur.
Conditions d'obtention du Dossier de Consultation des Entreprises : Le Dossier de Consultation des Entreprises est téléchargeable sur le profil acheteur de la Collectivité, sur la plateforme de dématérialisation : www.lavoixdelain.fr (onglet : Marchés Publics)
Renseignements complémentaires : Exclusivement via la plateforme de dématérialisation : www.lavoixdelain.fr (onglet : Marchés Publics)
Adresse et mode de transmission des offres : Transmission obligatoire des documents par voie électronique sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : www.lavoixdelain.fr, (onglet : Marchés Publics). La signature électronique des documents n'est pas exigée.
Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.
Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 09/11/2019

1919336

COMMUNE D'OYONNAX

AVIS INFRUCTUEUX

Organisme acheteur :
Mairie d'OYONNAX
M. Le Maire Michel PERRAUD
126 Rue Anatole France
BP 817 - 01100 OYONNAX
Tél : 04.74.77.00.06 - Fax : 04.74.77.18.60
Mail : correspondre@aws-france.com
Web : www.oyonnax.fr
Objet du marché : Création d'un square rue Victor Hugo
Référence acheteur : 1909VHSQ/MA
Nature du marché : Travaux
Type de procédure : Procédure adaptée
Classification CPV : Principale : 45112710 - Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts
Entreprise attributaire : Cet avis a été déclaré INFRUCTUEUX.
Date d'envoi d'avis d'appel à la publication : Le 07/11/2019
Avis intégral :
http://agysoft.marches-publics.info/

1919252

Créateurs d'entreprises
Pour être bien informés abonnez-vous !
La Voix de l'Ain

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
Direction départementale de la protection des populations

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Par arrêté préfectoral n°DDPP-IC-2019-11-01 du 07/11/2019, il a été décidé l'ouverture d'une enquête publique **du lundi 02 décembre 2019 à 8h30 au vendredi 10 janvier 2020 à 17h00** sur le territoire de la commune de VILLETTE D'ANTHON concernant la demande d'exploitation d'un entrepôt logistique de 3 cellules présentée par la Société 6ème SENS IMMOBILIER ENTREPRISES, 30 Quai Claude Bernard, 69007 LYON, d'une durée de 40 jours.
Au terme de la procédure, une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus pourra être adoptée par arrêté préfectoral.
L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de l'Isère.
Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, est consultable :
- en Mairie de VILLETTE D'ANTHON sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Mairie ;
- sur le site internet des services de l'État en Isère à l'adresse suivante : www.isere.gouv.fr.
Pendant la durée de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :
- sur le registre d'enquête mis à la disposition du public en Mairie de VILLETTE D'ANTHON ;
- par courriel à l'adresse électronique suivante : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr jusqu'au vendredi 10 janvier 2019 à 17h00 ;
- par voie postale à la Mairie de VILLETTE D'ANTHON, à l'attention du commissaire enquêteur.

L'ensemble de ces observations et propositions sera annexé au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables, dans les meilleurs délais, sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr.
Le commissaire-enquêteur, M. Jean-Pierre BLACHIER, recevra les observations orales ou écrites du public en Mairie de VILLETTE D'ANTHON, aux jours et heures suivants :
- Lundi 02 décembre 2019 de 8h30 à 11h30,
- Mardi 10 décembre 2019 de 14h à 17h,
- Mercredi 18 décembre 2019 de 14h à 17h,
- Vendredi 03 janvier 2020 de 8h30 à 11h30,
- Vendredi 10 janvier 2020 de 14h à 17h.

En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.
Demande information sur le projet :
- M. Guillaume LENOBLE, Directeur des programmes : Tél. : 04.72.56.76.20 ou 06.75.71.01.75 – Mail : g.lenoble@6si.fr
- Service installations classées de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) : 22 Avenue Doyen Louis Weil, 38000 GRENOBLE - Tél : 04.56.59.49.59.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.
Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la Mairie de VILLETTE D'ANTHON et sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

1919367

COMMUNE DE BEAUPONT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme et abrogation de la carte communale

Par arrêté du 18/10/2019, le Maire de la commune de BEAUPONT a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe sur le projet d'élaboration du PLU et l'abrogation de la carte communale de la commune de BEAUPONT pour une durée de 31 jours consécutifs, à partir **du 14 novembre 2019 et jusqu'au 14 décembre 2019 inclus.**
Au terme de l'enquête, le projet d'élaboration du PLU, éventuellement amendé, et l'abrogation de la carte communale seront soumis à l'approbation du conseil municipal.
Personne responsable du projet : M. le Maire, Georges GOULY
M. Roger FARJOT, Directeur Général de collectivités locales en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision de M. le Président du Tribunal Administratif de LYON en date du 16/09/2019.
Les pièces des deux dossiers ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie de BEAUPONT. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de la Mairie.
Chacun pourra prendre connaissance des dossiers aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie : les lundi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la Mairie de BEAUPONT à l'adresse suivante :
Mairie de BEAUPONT
A l'attention de M. le commissaire enquêteur (avec mention « Ne pas ouvrir »), 331 Rue Principale, 01270 BEAUPONT.
Les observations du public pourront être faites par voie électronique en les adressant à l'adresse mail suivante :
enquetepubliqueplu@beaupont.fr
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors des permanences suivantes, salle du conseil municipal, en Mairie de BEAUPONT :
- Jeudi 14 novembre de 9h à 12h,
- Mercredi 20 novembre de 9h à 12h,
- Vendredi 29 novembre de 15h à 18h,
- Vendredi 13 décembre de 15h à 18h,
- Samedi 14 décembre de 9h à 12h.

Les dossiers peuvent être consultés sur le site internet de la commune :
https://www.beaupont:fr
A l'expiration du délai de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au maire de la commune de BEAUPONT le rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et ses conclusions motivées.
Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département de l'Ain et au Président du Tribunal Administratif de LYON.
Le rapport ainsi que les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie et à la Préfecture du département de l'Ain, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
Le présent avis sera publié par voie d'affichage sur les panneaux d'information de la Mairie, siège de l'enquête publique, au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci.
Un avis sera inséré 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci; dans les journaux « Le Progrès » et « Voix de l'Ain » diffusés dans le département de l'Ain. Il sera publié sur le site internet de la commune de BEAUPONT.
Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête :
- avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion
- au cours de l'enquête en ce qui concerne la seconde insertion.

Un certificat d'affichage établi par le maire sera également inséré au dossier.

M. le Maire, Georges GOULY

1917970

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AIN
Direction Départementale des Territoires
Service urbanisme risques
Unité prévention des risques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Plan de Prévention des Risques (PPR) « inondations de l'Ain et du Veyron » sur les communes de JUJURIEUX, NEUVILLE-SUR-AIN et PONCIN

Par arrêté préfectoral du 14/10/2019, le projet de Plan de Prévention des Risques visé ci-dessus est soumis à une enquête publique dans les formes déterminées par le Code de l'Environnement (articles L.123-1 et R.123-1 et suivants).
A cet effet, les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés en mairies de JUJURIEUX, NEUVILLE-SUR-AIN et PONCIN, **du lundi 2 décembre 2019 à partir de 9h au samedi 4 janvier 2020 jusqu'à 11h30 inclus,** afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur les registres ou les adresser, par écrit, au commissaire-enquêteur à la mairie de NEUVILLE-SUR-AIN désignée siège de l'enquête publique. Le dossier est consultable en mairies aux jours et horaires suivantes :
NEUVILLE-SUR-AIN
- Mairie annexe : les lundis, mercredis et vendredis, de 8h30 à 12h ;
- Mairie principale : les lundis, mercredis et vendredis, de 13h à 17h.

JUJURIEUX :
- Du mardi au samedi de 8h à 11h30.

PONCIN :
- Du lundi au vendredi, de 9h à 12h, samedi, de 9h à 11h30.

Un poste informatique est mis à la disposition du public pour la consultation du dossier d'enquête en mairie de NEUVILLE-SUR-AIN pendant toute la durée de l'enquête publique.
Le dossier est également consultable pendant cette période sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Ain (www.ain.gouv.fr). Le public peut également transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-enquetes-publiques@ain.gouv.fr. Il est précisé que les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Méga-Octets (Mo). Ces observations électroniques sont alors tenues à la disposition du public à la mairie de NEUVILLE-SUR-AIN dans les meilleurs délais et sur le site internet des services de l'État.
M. Gérard MAILLE est nommé commissaire-enquêteur par décision n°E19000259/69 du président du Tribunal Administratif de LYON.
Le commissaire-enquêteur se tient à la disposition du public et reçoit ses observations :
en mairie de NEUVILLE SUR AIN :
- Lundi 2 décembre 2019, de 9h à 12h ;
- Mercredi 18 décembre 2019, de 14h à 17h.

en mairie de JUJURIEUX :
- Samedi 14 décembre 2019, de 9h à 11h30.

en mairie de PONCIN :
- Mercredi 18 décembre 2019, de 10h à 12h ;
- Samedi 4 janvier 2020, de 9h à 11h30.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PPR éventuellement modifié pourra être approuvé par arrêté préfectoral.
Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la préfecture de l'Ain, à la direction départementale des territoires et en mairies de JUJURIEUX, NEUVILLE-SUR-AIN et PONCIN pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables pendant la même période sur le site internet des services de l'État dans l'Ain (http://www.ain.gouv.fr/risques-majeurs-r408.html).
Conformément à l'avis du 26/11/2018 de l'autorité environnementale, le projet de plan de prévention des risques mis à l'enquête n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.
L'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 cité ci-dessus est consultable à la direction départementale des territoires de l'Ain, en mairies de JUJURIEUX, NEUVILLE-SUR-AIN et PONCIN ainsi que sur le site internet des services de l'État dans l'Ain (www.ain.gouv.fr),

1919085

Contact : Alison BOULY
Rayen CHAPPAZ
Damien BRUYERE
18 bis, rue Lalande - CS 20088
01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex ✆ 04 74 23 80 70
annonces.legales@voixdelain.fr